

# Règlements disciplinaires

L'Association de soccer de Rimouski a adopté des sanctions disciplinaires quant au comportement des joueurs lors des matchs récréatifs. Les cartons que l'arbitre distribuera à chaque partie serviront de système de référence. Ainsi, un carton jaune équivaut à 1 point et un carton rouge, 2 points.

Voici les sanctions qui y sont reliées :

- **3 points** :                    **1 match de suspension**

À la suite de la première suspension,

- **2 points** :                    **1 match de suspension**

À la suite de la deuxième suspension,

- **1 point** :                    **1 match de suspension**

Veillez noter qu'après chaque suspension, le cas du joueur sera soumis au comité de discipline de l'Association de soccer de Rimouski. Celui-ci évaluera alors le dossier du joueur.

Selon le cas, il imposera les sanctions suivantes :

- Avertissement verbal
- Avertissement écrit
- Rencontre avec les parents
- Suspension pour 1 match
- Suspension pour 3 matchs
- Suspension pour 5 matchs
- Expulsion

Les cartons seront cumulés par le responsable des statistiques de l'Association de soccer de Rimouski et le joueur fautif sera contacté par téléphone.

Bien sûr, nous souhaitons ne jamais avoir à appliquer ces sanctions.

## Points au classement

Les points déterminant le rang de chaque équipe seront cumulés de la façon suivante :

Victoire (temps régulier ou en fusillade) :	3 points
Défaite en fusillade :	2 points
Défaite après le temps régulier :	1 point
Défaite par forfait :	0 point

N.B. : Le pointage final compilé dans les résultats limitera les écarts de pointage à un maximum de 5 buts (ex : un résultat final de 10-2 sera compilé à 7-2). On ajoute également au classement une valorisation pour le respect de l'éthique sportive :

0-1 carton jaune par partie :	2 points
2 cartons jaunes par partie :	1 point
3 cartons jaunes ou plus par partie :	0 point
1 carton rouge par partie :	0 point
Défaite par forfait :	0 point